

CHSCT du 29 juin 2017

Compte rendu des représentants du personnel

Préambule

L'absence de calendrier prévisionnel a encore fait débat dans notre instance :

- Difficultés de programmation pour certaines commissions qui attendent l'officialisation de la date de CHSCT pour programmer la commission locale
- Des délais de remontées trop courts (production et validations des comptes rendus)
- Le manque de temps pour les représentants du personnel d'échanges entre commissions et comité
- L'arrivée tardive des documents discutés en séance qui sont étudiés dans la précipitation

Bref, on est en mode pompiers et cela ne permet pas de fonctionner avec sérénité. Sur ces points en particuliers, le non-respect du règlement intérieur du CHSCT a été évoqué et mis en ~~parallèle~~ concurrence par la direction avec un dialogue social aujourd'hui bien nourri.

En fait, ce n'est pas une réelle absence de calendrier car la direction générale partage avec les directeurs territoriaux un planning prévisionnel. Il est pour nous important que ce planning devienne un réel calendrier prévisionnel.

Trois périodes ont été évoquées pour l'année prochaine, elles ne sont pas officielles mais nous pouvons espérer un **prochain CHSCT fin octobre**. Sur cette base, l'idéal serait que les commissions locales soient programmées fin septembre. Pour les deux suivantes séances, les périodes évoquées sont : fin mars et fin juin.

Une petite nouveauté sur cette instance pour le point de suivi des commissions, nous avons proposé et fait à la séance « ordinaire » précédente un point par commission, cette méthodologie a été reprise par la direction générale et chaque commission a été évoquée. En revanche, il nous manquait certains comptes rendus, d'autres dataient de plus de 4 mois, ce qui a parfois considérablement réduit les échanges pour ces commissions...

Les comptes rendus des commissions sont pour le CHSCT, l'équivalent des registres pour les commissions. S'ils ne sont pas examinés le suivi n'est pas assuré, ce qui devient problématique en cas de sujet à traiter.

Pour la suite nous essayons ici d'utiliser une de nos préconisations pour les comptes rendus : utiliser l'ordre du jour !

1/ Approbation de PV du CHSCT du 28 mars 2107

Le PV n'a pas été relu par la direction générale, donc son approbation est remise à une date ultérieure.

Les représentants du personnel ont demandé de pouvoir le faire à distance pour une diffusion avant les vacances scolaires. Dès que la consolidation aura été effectuée le vote à distance sera mise en place.

Pour compléter le préambule, le calendrier prévisionnel pourrait s'accompagner d'une planification dans le temps de certaines thématiques (par ex : bilan fin juin)

Il faut s'inscrire dans une amélioration de l'existant. (Comme souvent)

2/ Suivi des points portés à l'ordre du jour et des demandes effectuées lors des sessions précédentes

Le PV du CHSCT du 15 décembre a été diffusé sur l'intranet en janvier.

Une relance a été faite auprès du rectorat pour la participation de l'inspecteur SST à nos séances de CHSCT.

Une nouvelle lettre de cadrage a été envoyée pour les assistants de prévention (9 mai 2017). Cette nouvelle version une quotité de temps pour leur mission. Elle ne devrait pas dépasser 25% mais pour un cas particulier, une demande de dépassement a été faite, elle reste à examiner.

Les référents QVT sont progressivement invités aux commissions. Certaines actions mise en place se rapprochent plus du bien-être que de la QVT au travail.

Le problème des postes/espaces de travail dans les ateliers sera suivi par les assistants de prévention.

L'expérimentation sur le télétravail a commencé (formations en cours). Les 36 agents sont répartis sur l'ensemble du territoire et sur la plupart des métiers. Une situation a été évoquée suite à la mutation d'un manager. Si le recrutement du supérieur était long, les représentants du personnel sont favorables au vu de la situation à ce que l'expérimentation se poursuive quand même avec le « n+2 ».

L'adhésion aux Section Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS) a été présentée au CTEP et demandée par le réseau.

Le droit à la déconnexion a été évoqué. La direction générale et les représentants du personnel soulignent et encouragent la prise en compte de ce droit dans les signatures Outlook qui invitent le destinataire à ne pas répondre en dehors des heures de travail. Le sujet fera sans doute l'objet d'un message à l'ensemble des personnels par la chargée de QVT.

La maquette du livret d'accueil a été présentée en CTEP.

Les autres points suivis seront traités dans les parties ci-dessous.

3/ CR du conseiller de prévention

L'objectif reste d'avoir un assistant de prévention par site (en évitant le plus possible les directeurs et les représentants du personnel). Cet objectif permettrait un meilleur suivi des registres.

Joël Girardeau a présenté un tableau de répartition géographique des assistants de prévention et son compte rendu.

Les points à noter :

- Les affichages obligatoires sont à peu près réalisés (ils ne doivent pas être superposés les uns sur les autres). En plus des affichages légaux, le règlement intérieur et la liste du comité et de la commission HSCT sont placardés à l'entrée de chaque établissement.
- Les formations continues pour les AP HSCT sont obligatoires. Ces dispositions ont été rappelées lors des visioconférences animées par le conseiller de prévention.
- Le modèle de défibrillateur a été présenté (UGAP), il est connecté à un centre, l'autonomie des piles et des électrodes est de 4 ans, l'appareil est garanti 8 ans, fait un diagnostic pour faire un choc ou non, est géolocalisé, envoie une alerte en cas d'utilisation ou de panne, utilisable sur adulte et enfant avec les mêmes électrodes et il garde un historique d'utilisation pour le suivi médical.

L'animation du réseau des AP se poursuit avec des visioconférences. 3 sessions sont prévues en 2017. Celles de juin étaient la deuxième.

Un peu en marge de ce point, la formation des managers (RPS, Mener un entretien professionnel, etc.) a été évoquée et semble prévue pour le dernier trimestre 2017 ou premier trimestre 2018. Le but est bien de donner ou consolider des compétences et gagner en efficacité.

4/ CR du médecin de prévention

Le médecin de prévention a des soucis de santé et arrêtera ces fonctions pour Canopé au 31 août 2017.

L'objectif du réseau reste de contractualiser avec un réseau d'infirmière et un médecin de prévention.

Le recrutement sera difficile avec la pénurie de médecins de prévention et notre géographie étendue. En revanche, le poste pourrait ne pas être basé à Chasseneuil-Du-Poitou ce qui laisse plus de chance au réseau.

5/ Point d'étape sur la tenue des commissions

Le suivi des registres reste à améliorer, de trop nombreuses observations restent sans réponses et font parfois l'objet d'une deuxième observation quelques mois plus tard... L'absence de registres est inacceptable.

Les registres doivent être présents, connus, accessibles, utilisés et suivis.

Pour les CR, le format n'est pas toujours respecté mais cela reste raisonnable. La reprise de l'ODJ dans les comptes rendus devrait être généralisée.

Des points obligatoires ou « fortement recommandés » ne sont pas toujours présents :

- Suivi des points présentés aux précédentes commissions
- Examen des registres **et** suivi des observations

La présence d'un CR des assistants de prévention en annexe de celui de la commission est une pratique à encourager.

La synthèse des échanges pour chaque commission se fera par l'intermédiaire des représentants du personnel des commissions.

Nous retiendrons ici quelques points souvent évoqués :

- La lourdeur administrative
- Des diagnostics sur les bâtiments
- Des situations immobilières
- La sécurité autour des travaux
- Des conflits individuels
- Des inquiétudes collectives
- Appel à la médecine de prévention parfois difficile

6/ Présentation du bilan social

Le DRH a présenté le bilan social 2015. Une version consolidée sera finalisée en juillet.

Ce bilan est en six parties dont une nouvelle sur la rémunération. Les données d'absentéisme ont pu être consolidées grâce aux remontées des DT/DA.

La refondation a fait apparaître un taux important de rotation qui s'accompagne d'un effort sur la formation.

Concernant les formations, un effort reste à faire pour éviter les désistements de dernière minute. En effet et malgré les efforts demandés au niveau de l'engagement, ce chiffre reste stable. La DRH envisage de créer des parcours de formations constituées en partie de formations obligatoires et d'autres complémentaires.

Le bilan ne fait pas référence à l'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation ex DIF) car ces données ne sont pas informatisées.

Le bilan de 2016 est à la relecture et est attendu pour fin octobre ; nous serons bientôt dans les « bonnes » dates.

7/ Suivi des indicateurs d'absentéisme

La DRH propose par DT/DA trois tableaux de suivis des différents types d'absentéisme avec la possibilité de fournir plus de détails ou des éléments de comparaison.

Ces éléments feront d'objet d'un point tous les deux mois avec les services des affaires administratives et financières.

8/ Information sur le programme d'activités de la chargée de la Qualité de Vie au Travail (QVT)

La chargée de QVT participe à élaborer le questionnaire en lien avec l'expérimentation du télétravail et participe à l'élaboration du plan primaire de prévention des risques psychosociaux.

Dans le cadre de la sensibilisation aux risques RPS, sont élaborées 7 vidéos courtes en lien avec les Idées reçues sur les RPS, elles seront mises en ligne à la rentrée et accompagnées par la distribution d'affiches sur les risques psychosociaux dans chaque Atelier du Réseau.

Depuis le dernier CHSCT, le travail avec l'ARACT se poursuit, le comité de pilotage se réunira le 26 septembre 2017 pour restituer les résultats des réflexions menées par le groupe de travail. En parallèle l'Aract Nouvelle/Aquitaine est intervenue auprès des informaticiens lors de leurs journées à Chasseneuil et auprès des RAF pour acculturer à la QVT.

Les prochains thèmes qui feront l'objet de campagne auprès de tous dans le réseau : Le droit à la déconnexion, les addictions, les différents types d'harcèlement, les maladies invalidantes invisibles.

9/ Information TIC pour les syndicats (titre raccourci ;-))

Les syndicats ont actuellement accès à une adresse de messagerie et une page de l'intranet. Bientôt des listes de diffusion seront créées par syndicats. Une charte de bonnes utilisations et neuf engagements de la direction sont formalisés dans les documents présentés.

Bientôt du courrier syndical dans vos boîtes ☺

10/ Information sur le dispositif des Espaces d'Accueil et d'Ecoute de la MGEN

Une affiche a été envoyée dans chaque site, elle présente le dispositif et le numéro d'appel.

Il est rappelé que les interlocuteurs sont des professionnels et qu'il est souvent préférable de rediriger les personnes exprimant un malaise vers ce dispositif afin d'éviter les transferts émotionnels.

11/ Information relative à la l'organisation de la sécurité au travail au réseau Canopé

Un document nous a été présenté qui précise le champ d'intervention de chacun dans l'organisation de la sécurité au travail pour notre réseau. Ce document sera envoyé aux directeurs dans un premier temps mais il a vocation à être largement diffusé.

12/ Information relative à la sécurisation des données sensibles présentes dans l'outil virtualia.net

Catherine Meyer nous a présenté les différentes protections qui sécurisent les accès aux données.

Une connexion à Virtualia.net permet un accès à certaines données personnelles d'un agent depuis un de nos sites uniquement (parmi les plus sensibles : les DDN des enfants et le RIB). Même en cas dans le cas d'un piratage (depuis un de nos sites) la base de données n'est pas accessible dans son ensemble seules les données d'un agent sont accessibles. La base de données est accessible par les gestionnaires RH par une autre application (Virtualia avec un accès plus contraint en TSE).

Un rappel important est fait sur le format d'un mot de passe : au moins 8 caractères avec des majuscules, minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.
--

13 /Information relative au SPSI

Le document qui devait être présenté n'est pas consolidé. Il fera l'objet d'une ~~présentation~~ transmission ultérieure au RP pour traitement ultérieur..

14/ Questions diverses

Toutes les questions diverses ont été traitées dans les points précédents

Les PV du CHSCT sont disponibles dans l'intranet (chemin -> /pilotage/direction-generale/instances-de-reseau-canope/le-comite-hygiene-securite-et-conditions-de-travail-chsct/proces-verbaux/)